



Emplacement réservé par la mairie

Par **zazoux60**, le **11/03/2016** à **22:00**

Bonsoir à tous,

j'ai signé à travers les services d'un agent immobilier une promesse d'achat d'une maison. Mais deux semaines avant la signature des actes, mon notaire m'informe que la maison à acheter est soumise à une restriction inconnue pour moi, par ce que elle se trouve sur un emplacement réservé par la mairie des lieux. Sans remettre d'aucune manière en cause le droit de la mairie (même si la mairie n'a pas souhaité exercer son droit de préemption pour l'achat sous-cité), je me demande quand même si je ne me trouve pas en présence d'une tentative d'excroquerie de la part de l'agent Immobilier. Par ce que pour moi, un agent qui habite dans la commune en cause, et qui se vante avoir déjà vendus plusieurs maisons dans la même situation, ça frole l'excroquerie.

Qu'est vous en pensez, je me trompe ou mes craintes sont exagérées ?

Je vous remercie en avans pour tout éclaircissement